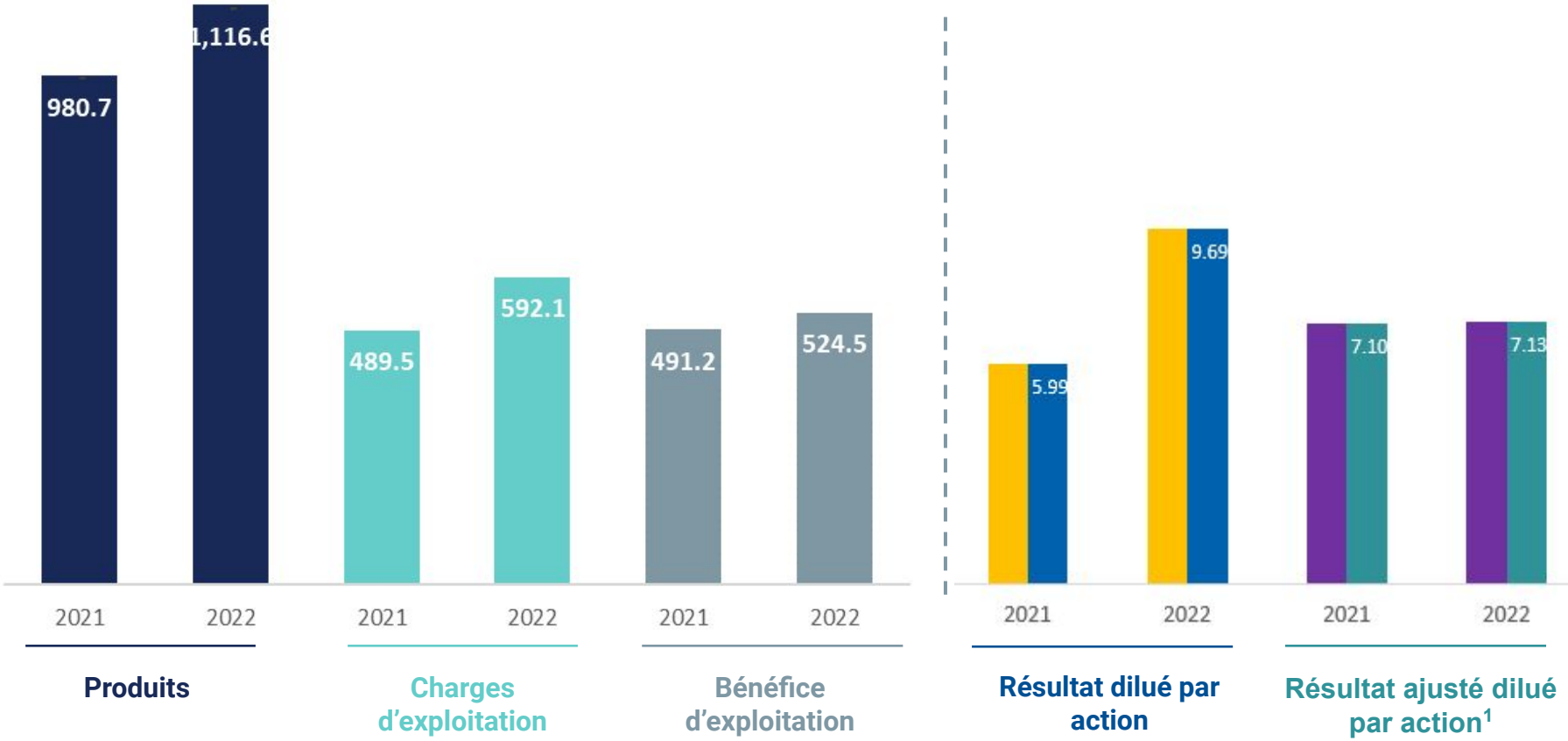
Assemblée annuelle et extraordinaire de Groupe TMX Limitée

Mardi 2 mai 2023

VOIR LE FUTUR.
RÉALISER L'AVENIR.[MD]

Résultats financiers de 2022

(en millions de dollars, sauf les montants par action)



TMX VOIR LE FUTUR. RÉALISER L'AVENIR.

[1]Le résultat ajusté dilué par action est une mesure non conforme aux PCGR et n'a pas de sens normalisé prescrit par les PCGR; il est donc peu probable que cette mesure puisse être comparée à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Les ajustements du résultat par action comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, un profit résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX, le renversement d'une provision pour impôts de l'exercice antérieur, les coûts d'acquisition et coûts connexes, les coûts d'intégration et la variation des passifs d'impôt différé découlant de modifications des taux d'imposition futurs. Voir « Information prospective et questions comptables » en ce qui concerne la composition du résultat ajusté par action et le rapprochement du résultat ajusté par action et du résultat par action.

Priorités d'attribution du capital

Maintien du capital réglementaire	493,1 millions $ (318,1 millions $ de plus que les exigences réglementaires)*
Investissements : opérations	51,9 millions $
Dividendes aux actionnaires	185,1 millions $ (3,32 $ par action en 2022)
Rachats d'actions	74,3 millions $ (560 000 actions rachetées aux fins d'annulation en 2022)
Investissement inorganique	29,7 millions $
Gestion du ratio d'endettement	1,6 x **
Cote de crédit	révisée à la hausse en 2022 : de A (élevé) à AA (faible)

TMX VOIR LE FUTUR. RÉALISER L'AVENIR.

* Objectif : conserver un minimum de 175,0 millions $ en trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables (au 31 décembre 2022)
** Ratio dette/BAIIA ajusté établi selon la dette au 31 décembre 2022 divisée par le BAIIA ajusté pour les douze derniers mois au 31 décembre 2022. La dette englobe le papier commercial et les obligations non garanties au 31 décembre 2022. Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR et le ratio dette/BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR, et ils n'ont pas de sens normalisé prescrit par les PCGR. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Voir « Information prospective et questions comptables » en ce qui concerne la composition du BAIIA ajusté et le rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net.

Objectifs financiers à long terme

À deux chiffres	TCAC du RPA ajusté[1]
Forte croissance*	TCAC des produits

Croissance élevée*	Forte croissance*	Croissance du marché*
• Compagnie Trust TSX • Négociation et compensation de dérivés • SGPSA : Trayport	• Formation de capital (à l'exclusion de Compagnie Trust TSX) • SGPSA : TMX Datalinx	• Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

40 % à 50 % Ratio de distribution des dividendes cible[2]	1,5 à 2,5 x Cible du ratio dette-BAIIA ajusté

Note : Croissance élevée s'entend d'un TCAC des produits dans la partie haute de la fourchette à un chiffre ou d'un TCAC à deux chiffres, croissance forte s'entend d'un TCAC des produits supérieur ou égal à 5 % et croissance du marché s'entend d'un TCAC des produits comparable à celui du marché en général.*

Objectifs de transformation

Plus des deux tiers	Plus de la moitié	Plus de la moitié
Produits récurrents[I]	Produits provenant de l'extérieur du Canada[II]	Produits provenant de Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (SGPSA)[III]

I Les sources de produits récurrentes englobent pratiquement tous les produits provenant du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse ainsi que les droits de maintien de l'inscription, les droits de garde, les frais d'agent des transferts et les produits tirés d'autres droits d'accès ou d'abonnements.
II Produits en fonction du pays dans lequel les factures des clients sont envoyées.
III Produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse exprimés en pourcentage des produits totaux de TMX.

[1] Le RPA ajusté et le TCAC du RPA ajusté sont des ratios non conformes aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » et « Mise en garde concernant l'information prospective – Hypothèses relatives aux objectifs financiers à long terme » du rapport de gestion annuel de 2022 pour obtenir davantage de renseignements).

[2] Ratio de distribution des dividendes = distribution des dividendes/RPA ajusté. Ratio de distribution cible à long terme. Le ratio de distribution des dividendes est un ratio non conforme aux PCGR. En conséquence, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel de 2022 (qui est intégré par renvoi et accessible à partir de notre profil SEDAR au www.sedar.com) en ce qui concerne la composition du RPA.

Information prospective et questions comptables

Certaines déclarations verbales ou écrites faites par Groupe TMX Limitée (le « Groupe TMX ») ou ses représentants peuvent renfermer de l'« information prospective » (au sens attribué à ce terme dans la législation en valeurs mobilières canadienne applicable) qui est fondée sur des attentes, des hypothèses, des estimations, des prévisions et d'autres facteurs que la direction estime pertinents en date de cette présentation. La présente information est fournie uniquement à titre indicatif, est exacte au moment de sa publication et peut être remplacée par de l'information plus récente. Sauf dans les cas où la loi l'exige, nous n'avons pas l'intention d'actualiser cette information à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit. L'information prospective repose sur l'utilisation d'hypothèses et est assujettie à des risques, des incertitudes et d'autres facteurs en conséquence desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels de TMX pourraient différer sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs présentés explicitement ou implicitement dans la présente information prospective. Les rubriques du rapport de gestion annuel de 2022 de TMX intitulées « Mise en garde concernant l'information prospective » et « Gestion des risques d'entreprise » présentent des renseignements supplémentaires importants relatifs aux risques et incertitudes et à d'autres facteurs. Le rapport de gestion annuel de 2022 est disponible à l'adresse www.tmx.com, section *Investisseurs*, sous la rubrique *Dépôts réglementaires*.

Questions comptables

Tous les montants figurant dans cette présentation sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Mesures non conformes aux PCGR

Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR35, tandis que le résultat ajusté par action, le résultat ajusté dilué par action et le TCAC du résultat ajusté par action sont des ratios non conformes aux PCGR36, et ils n'ont pas de sens normalisé conformément aux PCGR. De même, le ratio de distribution des dividendes et le ratio dette-BAIIA ajusté sont également des ratios non conformes aux PCGR. En conséquence, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La direction a recours à ces mesures, qui excluent certains éléments, car elle considère que cette approche offre aux investisseurs une meilleure analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et sur le plan financier, y compris, dans certains cas, de notre capacité à générer de la trésorerie. La direction a recours à ces mesures également pour évaluer la performance de manière plus efficace au fil du temps, et le fait d'exclure ces éléments facilite les comparaisons d'une période à une autre. Le fait d'exclure certains éléments ne signifie pas qu'ils sont de nature non récurrente ou qu'ils ne sont pas utiles aux investisseurs. Le résultat ajusté par action, le résultat ajusté dilué par action et le bénéfice net ajusté servent à présenter la performance financière continue d'une période à une autre, exclusion faite d'un certain nombre d'ajustements présentés à la rubrique Rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat ajusté par action de 2022 et de 2021. Nous avons également présenté le TCAC du RPA ajusté à long terme à titre d'objectif financier, soit le taux de croissance du résultat ajusté dilué par action au fil du temps, exclusion faite des ajustements qui touchent le caractère comparable du RPA ajusté d'une période à l'autre, notamment ceux indiqués à la rubrique Rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat ajusté par action de 2022 et de 2021. Le TCAC du RPA ajusté est fondé sur les hypothèses présentées à la rubrique Mise en garde concernant l'information prospective – Hypothèses relatives aux objectifs financiers à long terme. De même, nous présentons le ratio de distribution des dividendes fondé sur les dividendes versés divisés par le résultat ajusté par action comme une mesure de la capacité du Groupe TMX à verser des dividendes, à l'exclusion d'un certain nombre d'ajustements décrits à la rubrique « Rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat ajusté par action pour 2022 et 2021 ». Le ratio dette-BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR définie comme le total de la dette à long terme et de la dette arrivant à échéance dans un délai d'un an divisé par le BAIIA ajusté. Le BAIIA ajusté est calculé comme le bénéfice net excluant les charges d'intérêts, les charges d'impôt, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts liés aux transactions, les coûts d'intégration, les produits (pertes) ponctuels et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du Groupe TMX.

Information prospective et questions comptables

Rapprochement du résultat ajusté par action de 2022 et de 2021

Le tableau suivant présente le rapprochement du résultat par action et du résultat ajusté par action. Les résultats financiers ont été ajustés de manière à rendre compte des éléments suivants :

1. Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles de 2021 et de 2022 liées à la transaction Maple (TSX, TSXV, MX, CDS, Alpha et Shorcan), à Compagnie Trust TSX, à Trayport (y compris VisoTech et Tradesignal), à AST Canada et à BOX, qui sont une composante du poste *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*.
2. Les coûts d'intégration liés à l'intégration d'AST Canada en 2021 et en 2022 et à l'intégration de Wall Street Horizon en 2022. Ces coûts sont inclus dans les postes *Frais de vente et charges générales et administratives*, *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*, *Rémunération et avantages* et *Systèmes d'information et de négociation*.
3. Les coûts d'acquisition et coûts connexes en 2021 liés à l'acquisition d'AST Canada et les participations dans ETFLogic, Ventriks, ainsi qu'à l'acquisition de Wall Street Horizon en 2022. Ces coûts sont inclus dans les postes *Frais de vente et charges générales et administratives* et *Rémunération et avantages*.
4. Le renversement d'une radiation d'actifs d'impôt différé en 2017 liés à TMX Atrium Wireless (entreprise vendue en avril 2017) en 2021. Cette augmentation des actifs d'impôt différé est prise en compte dans la charge d'impôt sur le résultat (se reporter à la rubrique « Informations supplémentaires – Charge d'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif » pour obtenir davantage de renseignements).
5. Une augmentation des passifs d'impôt différé qui a donné lieu à une hausse des charges d'impôt sur le résultat en 2021 découlant d'une hausse des taux d'imposition des sociétés au Royaume-Uni (de 19 % à 25 %) le 1er avril 2023. Diminution du passif d'impôt différé qui a donné lieu à une baisse des charges d'impôt sur le résultat en 2022, découlant d'une baisse des taux d'imposition futurs de la Pennsylvanie et du Nebraska.
6. En 2022, nous avons repris une provision pour impôts de l'exercice précédent, ce qui a donné lieu à une diminution de la charge d'impôt sur le résultat.
7. Le profit résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (le 3 janvier 2022) en 2022. Ce profit est inclus dans les Autres produits.

	Dilué	
(non audités)	2022	2021
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	**9,69 $**	5,99 $
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	0,78	0,72
Variation des passifs d'impôt différé découlant de modifications des taux d'imposition futurs	**(0,01)**	0,35
Coûts liés aux acquisitions et coûts connexes[1]	0,03	0,05
Coûts d'intégration[2]	**0,18**	0,04
Renversement d'une provision pour impôt sur le résultat d'un exercice antérieur	**(0,36)**	-
Profit lié à BOX[3]	**(3,18)**	-
Renversement d'une radiation antérieure d'actifs d'impôt différé	**-**	(0,05)
Résultat ajusté par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX[4]	7,13 $	7,10 $

Rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté (12 derniers mois au 31 mars 2023 et 12 derniers mois au 31 mars 2022)

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté :

	12 derniers mois au 31 mars 2023	12 derniers mois au 31 mars 2022
Bénéfice net	**364,3 $**	509,5 $
Charge d'impôt sur le résultat	**89,9**	138,6
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	**454,2**	648,1
Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence	**1,7**	(17,6)
Profit / dépréciation pour vente de filiale / placements / autres produits	**-**	(177,9)
Produits financiers nets / charges financières nettes	**31,4**	35,9
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	**104,5**	91,7
Coûts d'acquisition / coûts liés aux transactions	**2,1**	3,2
Coûts d'intégration	**12,5**	4,6
BAIIA ajusté[5]	**606,4**	588,0

[1] Comprend les coûts liés à notre placement en actions dans ETFLogic (février 2022), Ventriks Ltd. (juin 2022) et à l'acquisition de Wall Street Horizon (entreprise acquise le 9 novembre 2022). Se reporter à la rubrique « Initiatives et réalisations » dans le rapport de gestion annuel de 2022 de TMX pour en apprendre davantage.
[2] Comprend les coûts liés à l'intégration d'AST Canada (entreprise acquise le 12 août 2021) et de Wall Street Horizon (entreprise acquise le 9 novembre 2022). Se reporter à la rubrique « Initiatives et réalisations » dans le rapport de gestion annuel de 2022 de TMX pour obtenir davantage de renseignements.
[3] Le profit résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (le 3 janvier 2022).
[4] Le résultat ajusté par action est une mesure non conforme aux PCGR; voir les explications aux rubriques « Mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du bénéfice net ajusté de 2022 et de 2021 » dans le rapport de gestion annuel de 2022 de TMX (qui est intégré par renvoi et accessible à partir de notre profil SEDAR au www.sedar.com).
[5] Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR; voir les explications à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».



VOIR LE FUTUR.
RÉALISER L'AVENIR.[MD]

tmx.com